Annexe N°7

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-et-un mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'espace Paul GUIMARD à SAINT-MARS-LA-JAILLE, commune déléguée de VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 75

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Michel GASNIER, Monsieur Alain RAYMOND, Monsieur Lucien TALOURD, Monsieur Régis OLIVE, Madame Gaëlle TERRIEN, Madame Jacqueline PETITEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Chantal POTIRON, Madame Mariette HAREL, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur David ÉVAIN, Madame Émilie LEROUX, Monsieur Thierry VANDAELE, Madame Sylviane LEROUX, Madame Géraldine AILLERIE, Monsieur Pascal BELLEIL, Madame Cécile BERNARD, Monsieur Guy BLAIZE, Monsieur André BLANCHET, Madame Marie-Laure COQUEREAU, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Luc DALAINE, Monsieur Patrick GASNIER, Madame Nathalie GATINEAU, Monsieur Maxime GAUTIER, Madame Maryène GOIZET, Monsieur Moïse GROSBOIS, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Léa GUILLET, Monsieur Jean-Marc HAMARD, Madame Delphine HAMON, Madame Marietta HANCE, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Jean-Michel LARDEUX, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Monique MICHEL, Madame Jocelyne PAGEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Laurent SALVAN, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL, Monsieur Mickaël VALLÉE

EXCUSÉS : Madame Amandine BACOU, Monsieur Olivier BÉZIE *ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DALAINE*, Monsieur Joseph GOURDON, Madame Nathalie GRAPIGNON, Monsieur Frédéric GRILLOT *ayant donné pouvoir à Madame Danièle JUSTEAU*, Madame Marie-Emmanuelle GUÉRIN *ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle TERRIEN*, Madame Christiane GUILLOTIN, Madame Catherine HAMON *ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert PLOTEAU*, Madame Caroline JEMET, Monsieur Nicolas LEDUC *ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal BELLEIL*, Monsieur Loïc MARCHESSEAU, Madame Marie-Thérèse POILIÈVRE *ayant donné pouvoir à Madame Mariette HAREL*, Madame Isabelle TRÉVISAN *ayant donné pouvoir à Madame Valérie VÉRON*

ABSENTS : Madame Annie BAUDOUIN, Monsieur Vincent BELLEIL, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur Yannick FOUCHER, Monsieur Aurélien GRATIEN, Madame Valérie HAREL, Madame Nadia LERAY, Madame Manuella MOINARDEAU, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Arnaud OLIVE, Monsieur Mâlo PARIS, Monsieur Sébastien PAVAGEAU, Monsieur Jean-Guy PELÉ, Madame Nathalie RAVON, Madame Patricia SOUPAULT, Monsieur Laurent TERTRIN, Monsieur David THOMELIN, Monsieur Daniel THOMY

Nombre de conseillers
En exercice.....75
Présents.....44
Votants.....51

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Maryène GOIZET

DCM n°089/2019 – T086 – 8.8.4 - RAA	Commune déléguée de VRITZ - projet de création d'un parc éolien - avis

Rapporteur : Monsieur TALOURD

Par arrêté préfectoral n°2019/ICPE/036 en date du 29 janvier 2019, une consultation a été ouverte auprès du public, du 03 mars 2019 à 9 heures jusqu'au 05 avril 2019 à 17 heures inclus, suite à la demande formulée par la société SAS Énergieteam - Ferme éolienne de VRITZ en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour construire et exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant trois aérogénérateurs (dont la puissance unitaire est de 2,3 mégawatts pour une éolienne et 2,35 mégawatts pour les deux autres) ainsi qu'un poste de livraison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (trois votes pour, vingt-six votes contre dont deux pouvoirs et vingt-deux abstentions dont cinq pouvoirs) :

ÉMET un avis défavorable sur cette enquête publique.

Décision d'afficher en mairie
VALLONS-DE-L'ERDRE, le 29 mars 2019

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
ID : 044-200078079-20190327-DCM089_2019A-DE

Envoyé en préfecture le 28/02/2019
Reçu en préfecture le 28/02/2019
Affiché le
ID : 044-214401242-20190225-DCM2019009-DE

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant-Ancenis
Commune de Le Pin

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM2019009

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

Convocation du : 19/02/2019

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13 Absent représenté : 0

Le 25 février 2019 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxime POUPART, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs POUPART Maxime, DELAUNE Philippe, PASSELANDE Ludovic, GUISNEUF Loïc, DUBOIS Sylvain, POUPART Sébastien, GAUGUET Jérôme, RABILLIER Séverine, MACAULEY Valérie, PASQUIER David, HAREL Stéphanie, MÉNARD Sylvain, MARIN Sébastien.

Absent représenté :

Absente excusée : Madame DENIS Angélique.

Secrétaire de séance : M. POUPART Sébastien.

****

DCM2019009 ENQUÊTE PUBLIQUE – SAS ENERGITEAM – FERME ÉOLIENNE DE VRITZ

M. le Maire rapporte :
Vu la demande de la société SAS ENERGITEAM – Ferme éolienne de Vritz formulant une demande d'autorisatio d'exploiter un parc éolien sur la commune de Vallons-de-l'Erdre ;
Considérant que la commune de LE PIN est concernée par le périmètre du rayon d'affichage de l'enquête publique qui es fixé à 6 km autour de l'installation projetée ;
Considérant que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'autorisation ;
Considérant qu'une note explicative de synthèse a été transmise avec la convocation aux membres du Conseil Municipal ;
Après une présentation du projet à l'assemblée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (treize votants, onze votes contre, zéro vote pour et deux blanc) :
DÉCIDE

- **De donner un avis défavorable à la demande d'une autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune d Vallons-de-l'Erdre (44).**

Un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 28 février 2019

Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Maxime POUPART

MAIRIE DE LE PIN
L.A 44540

Préfecture de la Loire-Atlantique
Arrivé le
11 AVR. 2019
SERVICE DU COURRIER - 1

N°2019.04-12

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement de SEGRE
Canton de CANDE
Commune d'ANGRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 avril 2019

##

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de M. Jean-Alain CHEVILLARD, Maire.

Etaient présents : CHEVILLARD Jean-Alain, DESHAIES Philippe, Monsieur MAINGUY Jacques, Madame CHEVILLARD Nathalie, Monsieur LANDRON Hubert, Monsieur LEPICIER Anthony

Était excusé : Monsieur JOUSSET Franck

Madame CHEVILLARD Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 7 **Conseillers présents** : 6

Convocation du Conseil Municipal : 26/03/2019 ; Compte-rendu affiché à la porte de la mairie : 05/04/2019.

Enquête publique concernant la ferme éolienne de Vritz – SAS ENERGITEAM

Une enquête publique a débuté le 04 mars jusqu'au 05 avril pour un projet de parc éolien à Vritz.
Monsieur le Maire expose les grandes lignes du projet et présente les plans montrant la faible partie du territoire de la commune concernée par le périmètre de l'enquête publique. Deux permanences d'information sur le projet ont eu lieu à Vritz en décembre 2016 et 2017. Le Conseil de Vritz a donné un avis défavorable en avril 2017 (1 abstention, 10 oppositions)
Les principaux enjeux du projet éolien de Vritz reposent sur :
La prise en compte des sensibilités avifaunistiques avec la présence d'espèces nicheuses (Busard Saint-Martin, OEdicnème criard) et d'importants effectifs en stationnement hivernal de vanneaux huppés et pluviers dorés,
La prise en compte des sensibilités chiroptérologiques du site étudié avec quatre espèces d'enjeu modéré compte tenu de leur patrimonialité (Pipistrelle de Nathusius, et la Barbastelle d'Europe) ou de leur activité (Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl) ;
Une vigilance sur les émissions sonores engendrées compte tenu d'une ambiance sonore calme à modérée et de la présence d'habitations en périphérie du site ;
L'insertion paysagère du projet depuis les lignes de crêtes et les voies de circulation, ainsi que sa cohérence avec les parcs éoliens voisins.

Monsieur le Maire précise également que, conformément à une nouvelle procédure, seule une autorisation environnementale au titre des ICPE suffit. Le permis de construire n'est plus nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par, 3 voix « POUR » et 3 abstentions,
DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de parc éolien à Vritz.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Jean-Alain CHEVILLARD

MAIRIE D'ANGERS MAINE-ET-LOIRE

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois suivant la publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Préfet ou de Monsieur le Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Accusé de réception en préfecture
049-214900086-20190405-
20190412-DE
Date de réception préfecture :05/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE d'OMBRÉE D'ANJOU

Arrondissement de SEGRÉ – Département de Maine et Loire

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice :	114
- présents :	61
- votants :	71

SÉANCE DU 27 MARS 2019

Date de la convocation : 21/03/2019

Date d'affichage : 03/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le Vingt-Sept MARS à Vingt heures, le Conseil de la Commune d'Ombrée d'Anjou, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison Commune, le [illegible] sous la Présidence de Madame Marie-Joséphe HAMARD

Étaient présents : Mme HAMARD, M. ESNAULT, M. ROUX, Mme COCONNIER, M. DELAHAYE, M. SUPIOT, M. DELAUNAY, M. MARY, M. RICHARD, M. BOSSÉ, M. GALISSON, Mme MORISSE, M. FEUVRAIS, Mme SARAROLS, M. DUPRÉ M. GATINEAU, Mme GALISSON, M. BODIN, Mme JOLY, M. PIPARD, Mme SUREAU, M. BERTHET, Mme CHAILLOT, M. PRODHOMME, Mme ORILLARD, M. HAMELIN S., Mme GUENNERY, Mme BOUTIN, M. HAMARD, M. MONTOIS, Mme BRUAND, Mme LEBLANC, Mme JUVIN, M. GERARD, M. NOËL, Mme VERRON, M. DAVID, Mme BOUCAULT, M. COCHIN, M. MONNIER, M. LAGRUE, M. GOHIER, M. RETIF, M. CHEVALLIER, Mme ELUARD M.-A., M. CADEAU, M. COTENCEAU, M. GODDE, Mme GEORGET, M. HEINRY, Mme GERMAIN, M. ABLINE, Mme KELLER, Mme ZENGIN, M. ROUSSEZ, M. RAYON, M. COTTINEAU, M. GAUCHER, M PASSELANDE, M. MONNIER, M. WARIN, Mme CHAPEAU

Absents excusés : Mmes LEGOUAIS, ELUARD M, BUREAU G., CHARRIAU, VIGNERON, PROD'HOMME, LERAY, DAUVIER, GASNIER, BELLANGER, JAUNET, BOISSEAU, CHAUVIN, ANGELLIAUME, BUREAU L,
MM VALLAIS, DUPONT, GREFFIER, GAUGAIN, BRILLET, PAUTONNIER, COTTINEAU, DELANOË, PERRAULT, LEMESLE,

Absents : Mmes LETOURNEAU, BERTHAUD-PALIERNE, MOREL, AUBRY, BEUTIER, HAMARD, BERNIER, POMMIER, BERGUA, RENIER, PRADINES
MM GAULTIER, RICOU, PIAU, MARQUET, GODICHEAU, VIGNERON, HAMELIN M, CRESSON, QUELIN, FRUCHET, ALUSSE, LAMY, PHILIPPEAU, BELOUARD, POINSON, LIOPÉ, VERGER,

Accusé de réception en préfecture
049-200069474-20190327-2019-085-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Ont donné procuration	Mme Maryline ELUARD	à	Mme Marie-Françoise COCONNIER
	Mme Christine CHARRIAU	à	M. Bernard DAVID
	Mme Anny PROD'HOMME	à	M. Fabien BOSSÉ
	M. Michel GAUGAIN	à	M. Jacques GODDE
	Mme Isabelle DAUVIER	à	Mme Nathalie KELLER
	M. Daniel COTTINEAU	à	Mme Annie CHAPEAU
	Mme Josiane JAUNET	à	Mme Catherine JUVIN
	Mme Suzanne BOISSEAU	à	Mme Marie-Annick ELUARD
	M. Louis PERRAULT	à	M. Patrick WARIN
	Mme Josiane CHAUVIN	à	Mme Sophie MORISSE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise COCONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
049-200069474-20190327-2019-085-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

SAS ENERGITEAM

Ferme éolienne de Vritz

Commune de Vallons de L'Erdre

Madame le Maire expose à l'assemblée que la SAS ENERGIETEAM envisage la création et l'exploitation d'un parc éolien à Vritz, Commune déléguée de la Commune des Vallon-de l 'Erdre.

Le projet de parc éolien est localisé le long de la route départementale n° 134. Il prévoit la mise en place de 3 éoliennes d'une puissance unitaire de 2,3 MW pour l'une et 2,35 MW pour les deux autres soit 7 MW au total, ainsi qu'un poste de livraison. Deux éoliennes (E2et E3) auront une hauteur de 124 m en bout de pale et la troisième (E1) une hauteur de 119 m. Le parc est disposé en une seule ligne d'orientation nord-ouest/sud-est. Les éoliennes sont disposées sur la base d'une inter-distance de 380 m entre E1-E2 et de 461 m entre E2-E3. La route départementale 134 au nord desservant le projet, se trouve à 125 m de la première éolienne.

Par un arrêté du 22 janvier 2019, le Préfet de la Loire-Atlantique a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale unique pour l'exploitation par la SAS ENERGIETEAM, d'un parc éolien à Vritz, Commune déléguée de la Commune des Vallons-de -l 'Erdre. L'enquête publique est ouverte pendant 33 jours consécutifs, du lundi 4 mars 2019 au vendredi 5 avril 2019 à la Mairie annexe de Vritz.

Conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, le Préfet de la Loire Atlantique a sollicité l'avis du Conseil municipal des Communes sur le territoire desquelles se situe le projet ainsi que celles dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, ainsi que les collectivités territoriales et groupements qu'il estime être intéressés par le projet. Ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.

En Maine-et-Loire, sont ainsi appelés à donner leur avis sur ce projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire, les Conseils municipaux des Communes de Challain-la-Potherie, Ombrée d'Anjou, Loiré, Angrie et Candé, ainsi que le Conseil communautaire d'Anjou Bleu Communauté.

La note de présentation du projet est jointe en annexe. Elle figure dans le dossier mis à l'enquête publique, disponible sur Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'adresse suivante :

- ***http://www.loire-atlantique.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-CPE2/Eolien/Projet-de-Parc-eolien-Vallons-de-l-Erdre-Vritz.***

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5214-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 512-1 et R 181-38 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/036 du 29 janvier 2019, prescrivant l'ouverture d'enquête publique préalable à l'autorisation de création et d'exploitation d'un parc éolien situé à Vritz, Commune déléguée de la Commune des Vallons-de-l 'Erdre ;

VU le courrier du Préfet de la Loire-Atlantique en date du 1er février 2019 ;

Accusé de réception en préfecture
049-200069474-20190327-2019-085-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

VU la note de présentation du projet, jointe en annexe ;

VU le dossier d'enquête publique du projet ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Par 58 voix **POUR**, 4 voix **CONTRE** (Mmes SARAROLS, ORILLARD, LEBLANC, GEORGET) et 9 **ABSTENTIONS** (MM GATINEAU, BERTHET, COTENCEAU, GAUGAIN, GODDE, HEINRY, COTTINEAU, WARIN, Mme CHAPEAU) :

✓ **EMET** un avis favorable à la demande de la SAS ENERGIETEAM de création et d'exploitation du parc éolien à Vritz, Commune déléguée de la Commune des Vallons-de-l 'Erdre.

✓ **CHARGE** Madame le Maire d'en informer Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

✓ **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site *www.telerecours.fr*. L'auteur de la décision peut [illegible]

Fait, délibéré et signé à OMBRÉE D'ANJOU les jours, mois et an que d'autre part.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Marie-Josèphe HAMARD

MAIRIE D'OMBREE D'ANJOU
49 (Maine-et-Loire)

Accusé de réception en préfecture
049-200069474-20190327-2019-085-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Accusé de réception en préfecture
049-214901787-20190314-DCM14032019-04-DE
Date de télétransmission : 16/03/2019
Date de réception préfecture : 16/03/2019

Département de Maine-et-Loire

Commune de LOIRÉ

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2019

****

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze du mois de mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LOIRÉ, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques ROBERT, maire, en suite de sa convocation en date du 5 mars 2019.

Présents : M. Joseph GAUTIER, premier adjoint, Mme Patricia MAUSSION, deuxième adjointe, M. Gilles HAMARD, troisième adjoint, Mme Michèle RICOU, quatrième adjointe, M. Jérôme GAUDIN, M. Philippe COCANDEAU, Mme Annick GAILLARD, M. Albin DE MACEDO, Mme Angélique PLOQUIN, Mme Josette SIMON, M. Dominique MAROL.
Excusés : M. Benoît HAMARD (pouvoir donné à M. Joseph GAUTIER), M. Pascal DUFOUR (pouvoir donné à M. Jacques ROBERT).

Les conseillers forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quatorze.

Madame Patricia MAUSSION est nommée secrétaire de séance, et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

o*o*o*o*o*o*o*o

Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Vallons de l'Erdre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/036, en date du 29 janvier 2019, prescrivant l' ouverture d'une consultation du public, *du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus*, sur la demande présentée par la société SAS ENERGITEAM en vue de demander l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Vallons de l'Erdre,

APRES en avoir délibéré,

ÉMET en application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté sus-visé, un avis **FAVORABLE** à la dite demande d'autorisation.

LE MAIRE,

MAIRIE DE LOIRE
Maine-et-Loire

Préfecture de la Loire-Atlantique
Arrivé le
10 AVR. 2019
SERVICE DU COURRIER

Challain-la-Potherie

COMMUNE DE CHALLAIN-LA-POTHERIE
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2019

Convocation du 14 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un du mois de mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de mars sous la présidence de Monsieur Dominique FAURE, Maire.

Etaient présents : Dominique FAURE, maire, Bernard ROBERT, 1er adjoint, Chrystelle GRELLIER, 2ème adjointe, Eugène DUMONT, 3ème adjoint, Nicolas DELAUNAY, 4ème adjoint, Sandra DELANOE, Denis ALUS, Bernard GREFFIER, Danièle DHION.

Etaient absents : Catherine CHERRUAULT, Olivier LEBRETON et Jean Michel CHOQUET
Secrétaire de séance : Chrystelle GRELLIER

COPIE

Nombre de conseillers en exercice : 12 présents : 9 votants : 9

ENQUETE PUBLIQUE – VRITZ COMMUNE VALLONS DE L'ERDRE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Concernant l'enquête publique relative au projet d'aménagement d'un parc éolien par la SAS ENERGIETEAM sur le territoire de VRITZ, commune de VALLONS de L'ERDRE (arrêté d'enquête n°2019/ICPE/036 en date du 29 janvier 2019),

Après avoir pris connaissance du dossier,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents (5 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions)

- **DONNE** un avis favorable à ce projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cet avis au commissaire enquêteur.

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 22 mars 2019
Le Maire, Dominique FAURE

Mairie de CHALLAIN-LA-POTHERIE 49440

Conformément à l'article R. 121-7 du Code Général des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 22 mars 2019.*

Accusé de réception en préfecture
049-214900615-20190321-DE20190321-11-DE
Date de télétransmission : 22/03/2019
Date de réception préfecture : 22/03/2019

Ville de Candé

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de Candé, dûment convoqué le 26 mars 2019, s'est réuni à la Mairie de Candé, salle du Conseil Municipal, le quatre avril deux mille dix-neuf, à vingt heures trente.

Etaient présents : M. DELAUNAY Gérard, Maire, M CROSSOUARD Pascal, Mme DAZZAN Sylvie, M LEFEBVRE Christian, Mme HONORÉ Marie-Christine, M. PENVEN Daniel, Adjoints, M DELESTRE Jean-Charles, M. GUÉMARD Richard, M LEBASCLE Philippe, Mme GAZON Dominique, Mme MAUGENDRE Claudine, Mme ROBIN Marie-France, M BARBE Laurent, Mme MOREAU Stéphanie, M MARION Denis, Mme BRICARD Patricia, Mme DEL-AMO Anne-Françoise, Mme DEJON Sabine, M AUBRY Fabien et M. BOUILDÉ Nicolas.

Etaient excusés : Mme RUAULT Marie-Annick (pouvoir à Mme MOREAU Stéphanie), M DUBILLOT Philippe (pouvoir à M PENVEN Daniel), Mme PELE Corine.

Membres du Conseil Municipal : 23 – Présents : 20 - Peuvent voter : 22.

M. BOUILDÉ Nicolas a été désigné secrétaire de séance.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – COMMUNE DES VALLONS DE L'ERDRE (COMMUNE DELEGUEE DE VRITZ) – PARC EOLIEN

Par arrêté préfectoral du 29 janvier 2019, une enquête publique est ouverte à la mairie de Vallons de l'Erdre, du 4 mars au 5 avril 2019. Elle porte sur la demande présentée par la SAS ENERGIETEAM – La ferme éolienne- en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Vallons de l'Erdre (Loire-Atlantique).

Le Conseil Municipal, invité à donner son avis sur ce projet,

A l'unanimité des membres présents,

EMET un avis **FAVORABLE** à la demande d'exploitation d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs, présentée par la SAS ENERGIETEAM, sur la commune déléguée de Vritz (Loire-Atlantique).

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Pour extrait certifié conforme,
A Candé, le 4 avril 2019,
Le Maire, Gérard DELAUNAY

Accusé de réception en préfecture
049-214900540-20190404-DE-2019-04-007-DE
Date de télétransmission : 05/04/2019
Date de réception préfecture : 05/04/2019

Mairie de Candé 4 rue de l'Hôtel de Ville - 49440 CANDÉ
Tél. 02 41 92 73 36 - Fax 02 41 92 04 96 - Courriel : mairie@communedecande.fr - Site : http://sic-candeen.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2019
Reçu en préfecture le 24/04/2019
Affiché le 24/04/2019
ID : 044-214400319-20190411-04403119D99-DE

COMMUNE DE **LA CHAPELLE-GLAIN**

DEPARTEMENT DE **LOIRE-ATLANTIQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de la Chapelle-Glain dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel POUPART, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14 **Présents : 13** **Absents : 1** **Votants : 13**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 avril 2019

Présents : M. Michel POUPART, Maire - Mme Nathalie BEAUDOIN, 2ème adjoint – M. Gilles PENTECOUTEAU, 3ème Adjoint – M. Matthieu HAMARD, 4ème Adjoint - MM. Céline GAUGUET, Amélie PINEAU, Magalie GUILLEMOT, Aurélie LECOQ, Léonard FOUGERE, Maël CHARMEL, Sébastien GUYON, Charlotte GERARD, Ludovic DUPONT.

Excusé : M. Jacques PENTECOUTEAU, 1er Adjoint.

Mme Charlotte GERARD est nommée secrétaire de séance.

Projet éolien à Vritz : avis du Conseil Muicipal

Exposé :

Une demande d'installation classée a été déposée par la SAS ENERGIETEAM – Ferme éolienne de Vritz, domiciliée 233 rue Faubourg Saint Martin 75010 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Vallons de l'Erdre, en mairie annexe de Vritz. Cette demande a fait l'objet d'une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2019, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 4 mars 2019 à 9h00 au vendredi 5 avril 2019 à 17h00 dans la commune de Vallons de l'Erdre, en mairie annexe de Vritz.
Suivant les dispositions de l'article 6 de l'arrêté préfectoral, le conseil municipal de la commune de la Chapelle-Glain est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Décision :

Après en avoir délibéré, et vote à main levée :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 1

Le Conseil Municipal, à la majorité, donne un avis favorable à cette demande d'autorisation.

Fait, délibéré et signé les jours, mois et an que ci-dessus.
Délibération certifiée conforme

Publiée ou notifiée le 24/04/2019
Le Maire,
Michel POUPART

Michel POUPART

MAIRIE de LA CHAPELLE-GLAIN 44 (L.-Atl.)

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Michel POUPART

Michel POUPART

MAIRIE de LA CHAPELLE-GLAIN 44 (L.-Atl.)